



Photo aérienne du remplissage du champ d'inondation contrôlé des «Îles de Crolles»

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Retour d'expérience après la crue de
l'Isère du 14 & 15 novembre 2023



Plus d'infos sur symbhi.fr



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

EDITO



Fabien MULYK,
Président du Symbhi
Maire de Corps

C'est avec joie que j'introduis notre brochure dédiée au retour d'expérience sur la crue de novembre 2023. Cet événement météorologique a mis à l'épreuve notre territoire et ses habitants. Cependant, il a également permis de mesurer les progrès accomplis grâce aux efforts conjoints et aux aménagements réalisés dans le cadre du projet Isère amont.

En tant que Président du SYMBHI, je tiens à saluer l'engagement et la réactivité de nos équipes et de tous les partenaires impliqués dans la gestion de cette crise. Leur professionnalisme a été déterminant pour minimiser les impacts de cette crue sur les personnes et les biens.

La mise en œuvre du projet Isère amont, avec ses aménagements innovants et durables, a démontré toute son efficacité. Les champs d'inondations contrôlées, les digues renforcées et les stations de pompage ont joué un rôle important dans la maîtrise de la crue et la protection de notre territoire. Ces infrastructures, pensées pour s'intégrer dans notre environnement, ont su répondre aux défis posés par cet événement.

Cette brochure retrace les moments de la gestion de la crue de novembre 2023. Vous avez pu découvrir les actions entreprises et comment les aménagements ont porté leurs fruits. C'est un document qui met en lumière l'importance de notre travail collectif et l'efficacité des mesures de prévention et de protection mises en place.

Nous devons continuer sur cette lancée, améliorer sans cesse nos infrastructures et nos méthodes, et renforcer notre résilience face aux futures crues. Le SYMBHI reste engagé à vos côtés pour un territoire plus sûr et plus durable.

LA CRUE DE 1859 : LA RÉFÉRENCE

La crue de référence sur l'Isère est celle du 2 novembre 1859 où les hauteurs d'eau ont atteint 1,5 m dans les rues de Grenoble. Elle correspond à ce qu'on appelle une crue bicentennale (en termes de probabilité il y a une chance sur 200 qu'elle arrive chaque année). Si vous vous promenez dans Grenoble, vous pouvez apercevoir un peu partout des repères de crues qui rappellent jusqu'où est monté l'eau lors de cette crue historique. C'est cet événement majeur et l'ensemble des données hydrographiques, dont les modélisations de débits, qui y sont associés qui ont servi de repères pour le projet Isère Amont.



*Repère de crue
du 02 novembre 1859
visible à Grenoble*



*Crue du 2 novembre 1859 - Pont Marius Gontard (Pont de Pierre)
(source : archives départementales)*



*Crue du 2 novembre 1859 - Place Sainte-Claire
(source : archives départementales)*

CONTEXTE DE LA CRUE DE NOVEMBRE

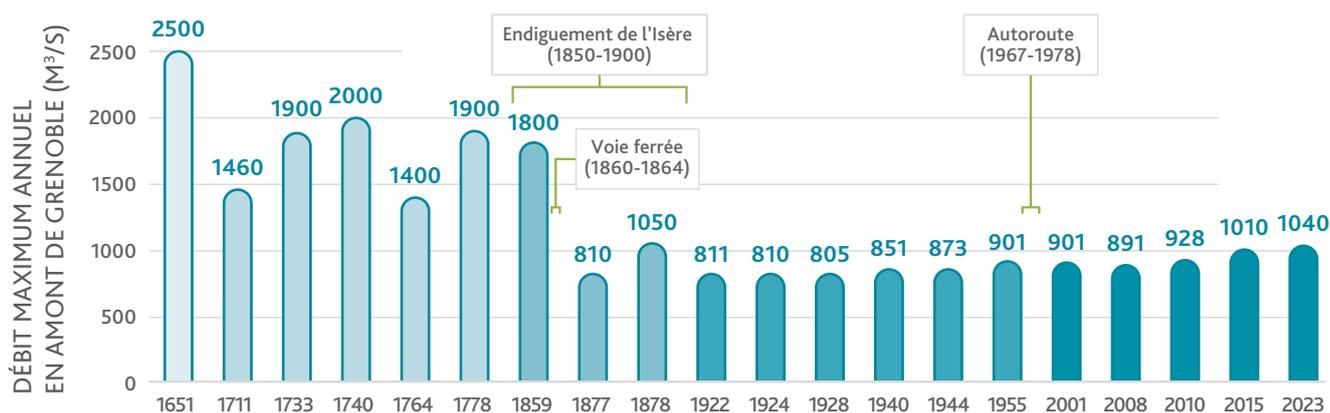
La crue du 14 et 15 novembre 2023 est due à des précipitations intenses dans le département de la Savoie amplifiées par la fonte des neiges. Les précipitations ont principalement affecté la Tarentaise et l'Arly, tandis que le département de l'Isère n'a pas été touché par la pluie le 15 novembre.

Le cumul des précipitations entre le 12 et le 15 novembre a atteint jusqu'à 100-110 mm dans certaines zones, avec une augmentation de température de plus de 10°C à une altitude supérieure à 1600 mètres. La fonte de la neige observée pendant cette période était de 20 cm dans certaines stations, contribuant à alimenter les cours d'eau savoyards en eau. Les précipitations sont intervenues sur des sols saturés en eau par un automne pluvieux.

La crue a débuté dans l'après-midi du 13 novembre en début d'après-midi. Elle a duré environ 4,5 jours. Le temps de montée de la crue à la station de Grenoble Bastille a été de l'ordre d'une quarantaine d'heures. Le pic de crue a été observé à Grenoble le 15 novembre à 12h00.

Le débit maximal mesuré à Grenoble sur cet événement était de 1040 m³/s, correspondant à une crue vingtennale selon le projet Isère amont. Toutefois, l'étude des crues historiques révèle que ce débit n'aurait été dépassé que trois fois au XX^e siècle : 11/1944, 02/1955 et 06/1955.

LES CRUES DE L'ISÈRE AU FIL DES ANNÉES



Source des données : étude hydrologique des crues historiques, Sogreah 1974

Photo aérienne de la gravière de Lumbin lors du pic de crue



QUEL EST LE DÉBIT DE L'ISÈRE EN TEMPS NORMAL ?

Le débit de l'Isère fluctue en fonction des saisons. Les débits les plus importants sont observés au printemps pendant la période de fonte nivale. Le débit moyen annuel de l'Isère est de 180 m³/s.

ISÈRE AMONT

EN QUELQUES POINTS CLÉS

Le projet Isère amont a été conçu avec un mot d'ordre : **redonner de la place à la rivière.**

La volonté des porteurs du projet était de protéger les zones urbanisées de la vallée du Grésivaudan et de la Métropole grenobloise contre une crue bicentennale d'intensité similaire à celle de 1859. Les travaux permettent aussi de protéger les zones agricoles jusqu'à la crue de période de retour 30 ans.

LES CONSTATS AVANT LES TRAVAUX :

- **Une rivière très artificialisée et coupée de ses annexes** naturelles car endiguée sur la quasi intégralité de son linéaire entre Pontcharra et Grenoble
- **Des dysfonctionnements du lit** de la rivière en lien avec les variations du fond du lit à cause des dépôts de matériaux.
- **Un axe vert peu valorisé** du point de vue des usages

LES OBJECTIFS

- **Protection contre les inondations** par la création de 16 champs d'inondation contrôlée qui permettent de limiter le débit de pointe transitant à Grenoble.
- **Confortement et rehausse** du système de digues bordant l'Isère
- **Redonner de la place à la rivière** par l'effacement de 14,3 km de digues et la reconnexion de l'Isère à ses annexes alluviales.
- **Gestion des matériaux transportés par l'Isère** à l'aide d'opérations ponctuelles d'arasement de bancs et la création de plages de dépôt
- **Valorisation des milieux naturels** en rétablissant la continuité piscicole avec les affluents et en reconnectant les bras morts, forêts alluviales, gravières et corridors biologiques à l'Isère.
- **Développement de la fréquentation des berges de l'Isère** grâce à des aménagements paysagers, des aménagements doux de loisirs, des parkings, des rampes d'accès.

SCHÉMA DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PAPI ISÈRE AMONT

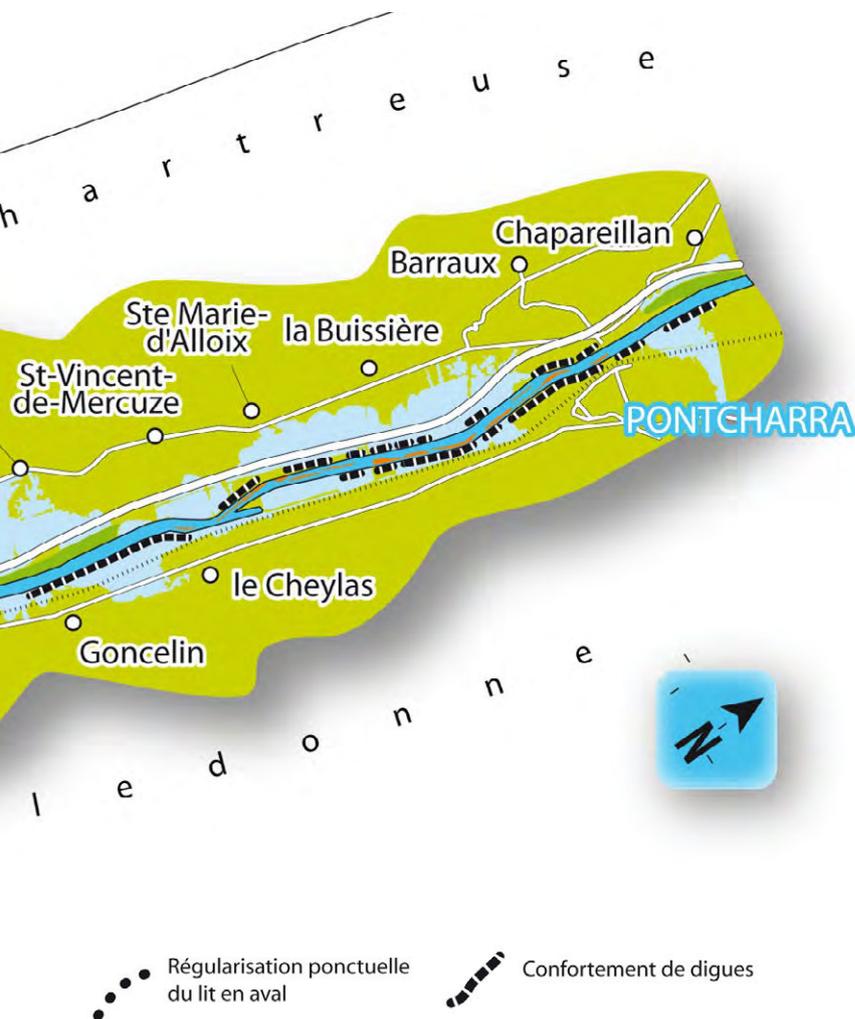


CE QUI SE SERAIT PASSÉ SANS LES AMÉNAGEMENTS

La crue du 14-15 novembre avait une occurrence vingtennale.

Les digues ont été construites pour l'essentiel dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le projet Isère Amont a permis de les consolider et de les réhausser sur les 10km en amont de Grenoble où les matériaux transportés par la rivière se déposent et augmentent le niveau du fond du lit. Sans ce confortement et ces réhausses, l'Isère aurait surversé sur les digues et il y aurait eu des ruptures de digues lors de la crue en amont de Domène.

D'autre part les deux stations de pompage de Murianette et de la Tronche ont permis d'éviter que l'Isère inonde des zones urbanisées en refoulant dans les chantournes. Sans ces deux aménagements, le CHU de Grenoble aurait été inondé ainsi qu'une partie de Murianette.



CHIFFRES CLÉS



135
millions d'euros

le budget du projet Isère amont, financé par le SYMBHI, l'État, l'agence de l'eau dans le cadre d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).



29

le nombre de communes concernées par le projet.



300 000

le nombre d'habitant sur ce territoire.



16

champs d'inondations contrôlées ont été aménagés, correspondant à 3 500 hectares, soit presque 10 fois le lac de Paladru.



35

millions de m³ d'eau

capacité de stockage du volume de crue dans les champs d'inondation contrôlée.



1

milliards d'euros

le montant estimé des dommages matériels occasionnés par une crue de l'Isère similaire à celle de 1859, sans les aménagements du projet Isère amont.



LE RÔLE DU SYMBHI PENDANT LES CRUES :

- > Surveillance des ouvrages de protection contre les crues et information en temps réel des communes
- > Des missions au service de la protection des habitants

LES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE

- **Le SYMBHI** (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) : surveille les systèmes d'endiguement.
- **Les communes** : protège les populations (alerte, informe et évacue si besoin)
- **Les EPCI** (Établissement Public de Coopération Intercommunale) : ils peuvent proposer un appui aux communes
- **Le Département de l'Isère** : contribue à la sécurisation des routes départementales.
- **Les services de l'État** : Préfecture, Référént Départemental Inondation (RDI), Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et Service de Prévision des Crues (SPC) : assurent la gestion de crise, en appui aux maires, lorsque l'évènement dépasse l'échelle communale et prévoient les crues.
- **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS : les pompiers)** exécute les opérations de secours

COORDINATION PRÉLIMINAIRE DU SYMBHI

- 1. Information des communes** : Le SYMBHI informe les 29 communes concernées de son passage en vigilance sur son système d'endiguement (Isère Amont). Il garde le lien avec les communes durant la crue.
- 2. Surveillance sur le terrain des ouvrages de protection contre les crues** : Le SYMBHI mobilise des équipes de terrain pour surveiller d'éventuels désordres à l'approche de la crue et pendant la crue. Il s'assure que les ouvrages du système d'endiguement assure pleinement leur rôle. Il possède un marché de travaux d'urgence pour faire intervenir les entreprises le plus rapidement possible en cas de désordre constaté.
- 3. Faire le lien entre la surveillance terrain et la remontée d'information aux acteurs du territoire** : Le SYMBHI effectue la surveillance de ses ouvrages hydrauliques. En cas de défaillance constatée, il informe les acteurs concernés pour que ces derniers puissent prendre les décisions les plus adaptées

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Isère est un cours d'eau qui prend sa source dans le glacier des Sources de l'Isère sur la commune de Val d'Isère (Savoie), à la frontière entre la France et l'Italie. L'Isère possède de nombreux affluents, l'Arly, l'Arc et le Drac étant les plus importants.



TROIS CRUES SUCCESSIVES EN UN MOIS



GESTION DE LA CRISE EN TEMPS RÉEL

- **14 novembre (montée du niveau de l'Isère) :** Mise en place des équipes de surveillance pour effectuer une tournée préventive du système d'endiguement et tester les ouvrages électromécaniques. Des équipes de direction et de coordination sont en service et participent à des points organisés par la Préfecture. L'information aux communes, sur l'alerte en cours et les mesures à prendre, est transmise par la coordination.
- **15 novembre (pic de crue) :** Quatre équipes de surveillance sont déployées sur le terrain. L'équipe de coordination fait le lien entre les équipes de terrain, la direction et les communes (en cas de besoin). Elle reste en service pendant la nuit pour surveiller l'évolution de la crue et le fonctionnement des ouvrages avec une équipe terrain en astreinte.
- **16 novembre :** Une phase d'évaluation post-crue est lancée, pour s'assurer que les digues ne présentent aucun dégâts. Des instructions spécifiques sont appliquées et des visites sur le terrain sont réalisées. En complément, des levés de laisses de crues ont été réalisés pour garder en mémoire les niveaux atteints.
- **17 novembre :** Fin de la phase de coordination spéciale à 12h00. Le niveau de vigilance diminue au niveau vert. Il s'agit maintenant d'évaluer les dégâts et de lancer d'éventuels travaux d'urgence.

LA MOBILISATION DU SYMBHI EN QUELQUES CHIFFRES



6 ÉQUIPES DE TERRAIN ont été mobilisées :

quatre sur l'Isère Amont et deux sur l'Isère Aval.



45 COMMUNES

(29 sur l'Isère Amont et 16 sur l'Isère Aval)

et 4 INTERCOMMUNALITÉS

ont été appelées et des échanges ont été faits durant la crue.

COMBIEN DE TEMPS MET LA CRUE À VENIR ?



Pour l'Isère on parle d'une crue à « cinétique lente », ce qui veut dire que les crues sont longues. Il faut compter 8h pour que la crue se propage de Pontcharra à Grenoble

COMMUNICATION ET COORDINATION EN CONTINU

Tout au long de cet épisode, l'équipe de coordination prend en charge diverses tâches, notamment conduire des communications régulières avec les autres parties prenantes (communes, Département, Grenoble Alpes Métropole, Communauté de Communes Le Grésivaudan, Préfecture etc.), afin de les tenir informées des évolutions du niveau de vigilance. Des actions spécifiques sont également coordonnées telles que la fermeture des accès à la digue, la pose de batardeaux, la surveillance des embâcles et la gestion de l'inondation des forêts alluviales.



Photo d'une échelle limnimétrique

ET SUR ISÈRE AVAL ?

Une fois le pic de crue atteint à Grenoble, l'Isère, dans sa partie aval, est également entrée en crue. Les apports du Drac ajoutés à ceux de l'Isère ont entraîné des débits de 1450 m³/s, ce qui correspond à une crue supérieure à la décennale (qui a une chance sur dix de se produire dans l'année).

Le SYMBHI a donc également mis en place une surveillance des digues entre Saint Quentin sur Isère et Saint-Marcellin à partir du 15 novembre. La coordination s'est occupée de prévenir les communes, intercommunalités de la zone et de coordonner les opérations sur le terrain et le lien avec la préfecture.

ISÈRE AMONT

LES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES DU PAPI, QUI ONT PERMIS DE MODÉRER L'IMPACT DE LA CRUE.

LES CHAMPS D'INONDATION CONTRÔLÉE (CIC)

Les CIC sont des zones spécialement aménagées pour recevoir l'excès d'eau de l'Isère en cas de crue. L'objectif principal des CIC est de favoriser et maîtriser les débordements dans des zones naturelles et agricoles du Grésivaudan afin d'éviter une hauteur d'eau trop importante dans les zones urbaines. On compte 16 CIC sur l'ensemble du projet Isère Amont. Ces CIC s'inondent à partir de 1200 m³/s environ. Celui de Crolles est donc entré en fonctionnement un peu plus tôt que prévu, et des investigations sont en cours pour en comprendre les causes.

Photo aérienne du CIC «île de Crolles»

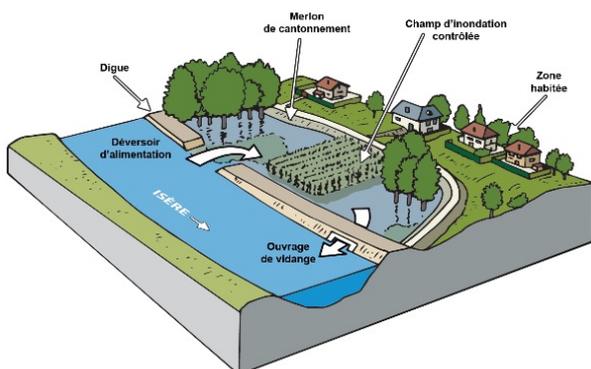


14 & 15
NOVEMBRE

CIC «Iles de Crolles».
La crue du 15 Novembre a inondé le CIC «Iles de Crolles» par un ouvrage de remplissage appelé déversoir d'alimentation.

DÉVERSOIR D'ALIMENTATION

Un déversoir est une structure conçue pour évacuer une partie des eaux de l'Isère lors d'une crue. Ils sont situés en amont de la métropole grenobloise et permettent de canaliser l'eau vers des champs d'inondation contrôlée ou des zones d'évacuation spécifiques. Un déversoir joue un rôle important dans la régulation du débit en permettant une décharge contrôlée de l'eau en excès. On compte 12 déversoirs sur le projet Isère Amont dont un a rempli son office entre le 14 et le 15 novembre.



EFFACEMENT ET REcul DE DIGUE

En certains endroits, la digue « historique » est vouée à disparaître. Cette disparition sera progressive. Dans un premier temps, pour les zones de recul de digue, l'ancienne digue est « effacée », c'est-à-dire creusée, par endroits, et elle n'est plus entretenue d'un point de vue hydraulique. Petit à petit, elle va s'effacer, érodée par le travail de l'eau. La rivière aura alors davantage de place et viendra, pour des crues courantes, inonder la zone de recul de digue, jusqu'à la nouvelle digue. Le passage de l'eau va permettre de reconnecter les forêts alluviales à l'Isère. Au total, ce sont 14,3 km de digues qui ont été effacées.

FORÊTS ALLUVIALES

Cette zone de recul de digue permet entre autre de remettre en eau une ancienne forêt alluviale de 330 hectares : un milieu rare et précieux. En période de crue, ces zones humides permettent de stocker une partie de l'eau, de favoriser la recharge de la nappe phréatique et ainsi de participer au soutien des niveaux d'eau en période de sécheresse. Elles constituent également un filtre naturel qui permet d'épurer l'eau participant ainsi à améliorer sa qualité. Les forêts alluviales abritent également des habitats naturels ainsi qu'une flore et une faune riches. Classées Espace Naturel Sensible, elles sont gérées par le Département de l'Isère.

Photo aérienne de la forêt alluviale de Tencin



LES CLAPETS MOBILES

Les clapets mobiles ont la même vocation que des déversoirs. Ils permettent d'inonder des espaces de manière contrôlée. Les clapets sont fermés lorsque les niveaux de l'Isère sont normaux et s'abaissent lors des crues trentennales (qui ont une chance sur trente de se produire dans l'année). Le système d'endiguement d'Isère Amont comprend quatre ouvrages à clapets mobiles : deux en rive gauche (clapets de Murianette-Gières et clapet du Versoud) et deux en rive droite (clapets de Montbonnot-Saint-Martin et clapets de St-Ismier).

14 & 15
NOVEMBRE

Déverrouillage des crochets dès dépassement du niveau d'une crue décennale et mise en attente jusqu'à dépassement du niveau d'une crue trentennale (non observé pendant la crue).

14 & 15
NOVEMBRE

Les vannes de la station de Cheminade se sont fermées le 14 novembre à 21h et celles de la station de la Tronche se sont fermées le 15 novembre à 1h du matin. Les deux stations ont fonctionné.

RECONNEXION AUX GRAVIÈRES

Dans sa stratégie d'atteinte du bon état écologique des milieux naturels, le SYMBHI a pris le parti de reconnecter 3 étangs à la rivière. Avec le temps, ces trois espaces vont se remplir petit à petit, grâce à l'apport de sédiments charriés par la rivière en crue : sable, résidus végétaux. À moyen terme, ils devraient devenir des bras secondaires de la rivière, offrant des milieux variés, favorables au développement de la biodiversité.

Photo aérienne de la gravière de la Terrasse



Photo drone des clapets d'alimentation situés sur la commune de Montbonnot-Saint-Martin

14 & 15
NOVEMBRE

Les forêts alluviales et les gravières ont rempli leur rôle et ont accueilli les eaux de l'Isère. Les forêts alluviales étant des lieux de promenade, un panneautage et une information auprès des populations ont été faits par les communes.

Photo de la station de pompage de Cheminade en action



LES STATIONS DE POMPAGE

Le niveau de l'Isère, lors des crues, est plus important que celui des chantournes. L'Isère va donc remonter dans la chantourne et déborder dans des zones urbanisées. Les stations de pompage sont des installations utilisées pour empêcher l'eau de l'Isère de remonter dans les chantournes, évacuer l'eau accumulée dans les chantournes et la renvoyer vers l'Isère. Elles sont au nombre de deux sur le projet Isère Amont : celle de Cheminade, située sur la commune de Gières, et celle de la Tronche, au niveau du CHU. Lorsque les niveaux d'eau sont normaux, les vannes restent ouvertes, permettant à l'eau des chantournes de s'écouler librement. En cas de crue, les vannes se ferment automatiquement. Des pompes se mettent alors en marche pour permettre l'écoulement des chantournes dans l'Isère.

ZOOM SUR LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

LES QUAIS ET LES BERGES

Malgré les travaux du SYMBHI, certaines zones de la Métropole grenobloise restent inondables. C'est le cas du quai Charpenay sur la commune de la Tronche. Dès l'annonce de l'arrivée de la crue le 14 novembre, le SYMBHI a prévenu la commune pour que l'accès et le stationnement soient interdits dans cette zone.

Les berges de l'Isère ont également été inondées. La Métropole s'occupe de fermer la voie sur berge empruntée par les voitures dans Grenoble et la ville empêche l'accès aux berges piétonnes. La voie verte se trouve aussi sur la digue et est un lieu de fréquentation important, son accès est interdit durant une crue, à cause des zones basses inondables situées sous les ponts. Cela facilite aussi les interventions des équipes terrains du SYMBHI et évite les risques de chutes dans l'Isère.

À Meylan, la digue située au niveau de la station Esso de la rocade, est abaissée pour reconnecter la forêt alluviale en arrière. La piste de la digue, où passent les cyclistes et les promeneurs a donc été fermée par la commune. Certains comportements inconscients ont tout de même été constatés...

LAC DE LA TAILLAT

Le 15 novembre, lors du pic de crue, l'Isère est passée par-dessus la voie verte, s'est déversée dans le lac de la Taillat et l'a rempli. Une fois rempli, les eaux du lac se sont déversées de nouveau dans l'Isère. C'est ce qu'on appelle un phénomène de surverse. Dès que les équipes de terrain du SYMBHI se sont rendu compte du phénomène, la coordination a prévenu la commune de Meylan pour que cette dernière interdise l'accès des habitants au lac.

Photo aérienne du lac de la Taillat



Photo des berges sur la commune de Grenoble



Photo d'un comportement inconscient sur la commune de Meylan

APRÈS CRUE

Une fois le pic de crue passé et la décrue entamée, un dernier travail de surveillance des digues est réalisé par le SYMBHI. C'est lors de la décrue que les équipes se rendent compte des dégâts causés sur la digue et que les éventuels désordres sont repérés. À la suite de cet état des lieux, des travaux d'urgence peuvent être menés. C'est le cas pour le lac de la Taillat où des travaux de confortement ont eu lieu. De légères érosions ont également été observées sur la digue à Pontcharra.

Le CIC de Crolles s'étant mis en charge, le protocole d'indemnisation des terres agricoles a été lancé.

La zone de garage des tramway de Gières a été inondée vraisemblablement par refoulement dans le sonnant d'Uriage. Une étude devra être menée pour comprendre les causes du phénomène et éviter son renouvellement.

Le niveau de l'eau en crue, à proximité immédiate de l'agglomération grenobloise a été plus élevé que ce que simulaient les modèles : une étude est en cours pour vérifier si cela est lié à des dépôts de matériaux importants dans ce secteur avant ou durant la crue.

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère – SYMBHI - est un syndicat au service des collectivités territoriales et des habitants. Depuis le 1^{er} février 2023, il a le statut d'EPAGE (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux). Il met en œuvre un aménagement et une gestion intégrée des rivières et des milieux aquatiques. Il est l'établissement en charge de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans la partie sud du département de l'Isère. Il regroupe, outre le Département de l'Isère, dix intercommunalités (Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la Communauté de Communes de l'Oisans, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, la Communauté de Communes de la Matheysine, du Trièves, de Bièvre-Est, du Massif du Vercors et du Royans-Vercors).

S'IL N'Y AVAIT QUE TROIS POINTS À RETENIR



1

UNE SÉQUENCE DE CRUE EXCEPTIONNELLE QUI A PERMIS de tester les aménagements Isère amont et le système d'astreinte du pôle ouvrage.



2

LE PROJET ISÈRE AMONT A PERMIS D'ÉVITER DES INONDATIONS À L'APPROCHE DE LA MÉTROPOLE.

La crue a constitué un test grandeur réel des aménagements et a permis de valider la stratégie de protection mise en œuvre.



3

UNE ORGANISATION EFFICACE AU SERVICE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS. Six équipes ont été mobilisées sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement des ouvrages de protection contre les crues. Une équipe de coordination en interface avec les équipes de terrain et les partenaires extérieurs (État et collectivités). Des communes informées tout au long de la crue pour garantir la sécurité des populations.

FAQ

VIGICRUES

COMMENT S'INFORMER SUR LES RISQUES D'INONDATION EN TEMPS RÉEL ?

Vous pouvez vous rendre sur le site : www.vigicrues.gouv.fr. Chaque cours d'eau inclus dans le dispositif de la vigilance crues est recensé. Ces cours d'eau sont le plus souvent découpés en tronçons. A chaque tronçon est affecté une couleur : vert, jaune, orange ou rouge selon le niveau de vigilance adapté pour faire face au danger susceptible de se produire dans les 24 heures à venir.

QUI EN CHARGE DE NETTOYER LA VOIE CORATO SUR LES QUAIS ?

C'est la Métropole de Grenoble, compétente en matière de voirie, qui assure le nettoyage des voies sur berges. Elle intervient pour éliminer la couche de sédiments, les arbres tombés et les divers déchets déposés au cours de la crue

Un site issu des données de la Métropole permet de savoir si la voie sur berge est ouverte : grenoble-voiesurberge.fr

GÉORISQUES

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS EN ZONE INONDABLE ?

Tout terrain, bâti comme non bâti, doit respecter les règles et contraintes d'urbanisme en vigueur. Il est notamment assujéti au zonage issu du Plan local d'urbanisme de la commune auquel est annexé un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Vous pouvez vérifier si votre adresse est liée à un risque d'inondations sur le site : www.georisques.gouv.fr

COMMENT SAVOIR SI LES ROUTES SONT FERMÉES ?

Le Département de l'Isère a mis en place un site afin de suivre en direct les perturbations sur le réseau routier, notamment si des routes sont fermées afin de protéger les populations : www.itinistere.fr. Les digues sont fermées régulièrement en période de crues et il n'est alors plus possible de les utiliser en tant que pistes cyclables ou lieu de balades.

QUELLES SONT LES PÉRIODES LES PLUS À RISQUES POUR LES CRUES DE L'ISÈRE ?

Surtout à l'automne (septembre-décembre) et au printemps (avril à juin) en lien avec les précipitations et de fonte des neiges.

QUID DES TORRENTS ?

Les torrents de la vallée du Grésivaudan et du Sud Grésivaudan n'étaient pas en crue, malgré le contexte de fonte de neige sur les massifs. En revanche, des crues importantes ont été constatées sur des torrents savoyards.

itinisère
L'ISÈRE



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

